

COMMUNE DE WEITBRUCH

PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal du 11 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze juin à 20h00 le conseil municipal de la commune de WEITBRUCH, légalement convoqué le 3 juin 2026 s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Madame le maire GELDREICH Angèle.

Nombre de membres en exercice :	23
--	-----------

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance :	22
--	-----------

Madame le Maire, GELDREICH Angèle

Mesdames et Messieurs les Adjointes au Maire : OTTMANN Yannick, SCHNEIDER Jeannine, GOTTRI Alexandre, KREBS Christel, GROSS Alexandre

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal :

ANTON TOSTAIN Laetitia, BIRGEL Jean François, GELDREICH Isabelle, GRASSER Gaétan, HOERNEL Maegan, KOST Emile, KOST Véronique, MATZINGER Françoise, MULLER Elodie, MUSSLIN Nicolas, PFRIMMER Jean-Marc, RIEHL Dominique, SCHAEFFNER Camille, SUSS Jean-Marc, TEMWA Jean-Claude, WAELDIN Jean-Claude, WALTER Carole.

Absents excusés avec pouvoir	1
-------------------------------------	----------

M. KOST Emile donne pouvoir à M. OTTMANN Yannick

Absent excusé	0
----------------------	----------

Absent	0
---------------	----------

Quorum : calcul du quorum : $23 : 2 = 11,50$ arrondis à l'entier supérieur 12.

Avec 22 membres présents à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint et le conseil municipal peut valablement délibérer.

Madame le maire accueille les conseillers municipaux puis entame l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Procès-verbal de la séance du 30 avril 2026
3. Communication de Madame le maire et compte rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal
4. Intercommunalité – point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de communes de la Basse-Zorn (CCBZ) et autres instances
5. Finances communales – approbation du Compte Financier Unique 2025
6. Finances communales – placement de fonds – compte à termes
7. Aménagement Foncier – commission intercommunale d'aménagement foncier – renouvellement des membres
8. Urbanisme – désignation des électeurs pour l'élection des délégués du collège des communes au comité syndical de l'ATIP
9. Travaux – emplacement du city stade
10. Jury d'assise 2027
11. Rapport annuel 2025 – l'assainissement
12. Rapport annuel 2025 – eau potable
13. Rapport annuel 2025 – grand cycle de l'eau
14. Questions diverses - informations - dates à retenir

1. Désignation du secrétaire de séance

Madame le maire expose :

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le conseil municipal au début de chaque séance nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Vu les dispositions du droit local permettant de désigner un agent communal pour cette fonction,

Madame le maire propose de désigner Madame WEISBECKER, DGS

Après délibération, **le conseil municipal,**

DESIGNE à l'unanimité

Madame Marie-Thérèse WEISBECKER, directrice générale des services en tant que secrétaire de séance.

2. Procès-verbal de la séance du 30 avril 2026

Madame le maire précise que le procès-verbal de la séance du 30 avril 2026 a été transmis aux conseillers le 26 écoulé.

Madame le maire demande s'il y a des observations –

Il n'y a pas d'observation.

3. Communication de Madame le maire et compte rendu des décisions prises par délégations du conseil municipal

2/1. Communications de Madame le maire

Madame le maire résume les réunions et actions depuis la dernière séance auxquelles elle-même ou/et un adjoint au maire a/ont participé :

- ❖ **Municipalité** (réunion maire + adjoints) : tous les lundis ou mercredi soir sauf exception
- ❖ **Permanence de Madame le maire sur RDV** : le mercredi matin entre 9h et 11h
- ❖ **Commissions communales**
 - 12 mai, 26 mai : commission *Communication*
 - 2 juin : commission *Finances*
- ❖ **Divers**
 - 4 mai : réunion à l'espace footballistique Léonard Specht concernant un problème sur le système d'arrosage du terrain naturel qui est réglé à ce jour.
 - 6 mai : entretien avec l'agence immobilière Néo concept concernant la vente du 6 rue de Brumath
 - 18 mai : rencontre des maires et présidents d'EPCI d'arrondissement HAGUENAU-WISSEMBOURG à Bischwiller
 - 18 mai : entrevue avec la sénatrice Elsa SCHALCK
 - 26 mai : réunion à la petite crèche « les petites abeilles » de l'AGF et les parents
 - 28 mai : réunion « apéro -mobilité » à Haguenau
 - 29 mai : assemblée générale de la section locale de l'AGF
 - 30 mai : 115^{ème} anniversaire de la musique municipale de Gries

2/2 Compte rendu des décisions prises par délégations du conseil municipal

Alinéa 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, inférieurs à 90.000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque le projet est validé par le conseil municipal et que les crédits sont inscrits au budget ;

• 20/01/2026	acquisition d'un lave-vaisselle /salle Bartholdi	Electro dépôt	329,85 €
• 03/02/2026	Alimentation de la borne numérique à la mairie	EIE	1 896,69 €
• 03/02/2026	acquisition et installation d'un ordinateur portable /mairie	QUIRIN	1 092,00 €
• 03/03/2026	acquisition d'un téléphone /accueil mairie	Fischer SAS	148,80 €
• 04/03/2026	Tables et chaises /salle Bartholdi	Tertia solutions	36 149,26 €
• 16/03/2026	acquisition de bacs à album /point lecture	DIBLIO EDUCEO	856,52 €
• 26/03/2026	acquisition d'un présentoir mobile / point lecture	Manutan	306,00 €
• 24/03/2026	Acquisition et installation d'un columbarium	GRANIMOND	9 487,58 €
• 26/03/2026	déplacement du lampadaire 19-21 rue des Messieurs	EIE	2 532,00 €
• 26/03/2026	reprise alimentation du lampadaire 93 rue principale	EIE	2 880,00 €
• 24/03/2026	Acquisition de 3 tableaux pour la salle Bartholdi	Ambiances et styles	593,00 €
• 08/04/2026	acquisition et installation d'un ordinateur /Mme le maire	QUIRIN	1 262,40 €
• 22/04/2026	acquisition de chevalets /point lecture	RETIF	251,39 €
• 22/04/2026	acquisition d'un téléphone /Mme le maire	Fischer SAS	532,80 €
• 22/04/2026	acquisition d'un téléphone /agent	Fischer SAS	429,60 €
• 21/05/2026	Installation de prises extérieures parvis école	STOECKEL	1 046,40 €
• 21/05/2026	acquisition de miroirs d'agglomération	CADDENZ	858,00 €
• 21/05/2026	acquisition de tables et chaises /périscolaire	UGAP	5 894,86 €
• 02/06/2026	acquisition de jardinière	SEREM	469,49 €



Alinéa 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Madame le maire a accordé une concession pour

- Une tombe simple à 80 € à M. GUMBEL Lucien

Alinéa 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre dont le montant annuel ne dépasse pas 1.000 € ;

• 04/03/2026	Association des maires du Bas-Rhin	cotisations 2026	817,15 €
• 16/03/2026	Association des communes forestières	cotisation 2026	441,88 €
• 06/05/2026	France bois forêt	cotisation CVO	197,04 €

4. Intercommunalité – point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de communes de la Basse-Zorn et autres instances

Madame le maire énumère les réunions avec la CCBZ et les autres instances auxquelles elle-même ou/et un adjoint au maire a/ont participé :

❖ Communauté de Communes de la Basse-Zorn :

- Bureau (réunion de la présidente et des vice-présidents) : 4 mai
- Divers :
 - 11 mai : réunion concernant la piste cyclable Gambsheim- Brumath : elle est d'une longueur de presque 10 km, elle traverse le territoire de 3 Communautés de communes : la CAH, la Communauté de communes du Pays Rhénan et la Communauté de communes de la Basse Zorn. Comme la piste est la plus longue sur le territoire de la CCBZ, c'est la CCBZ qui est maître d'ouvrage pour l'ensemble. Elle sera réalisée en 4 tranches. Les acquisitions foncières à l'amiable sont en cours par les communes. La CCBZ prendra également une délibération pour déclarer le tracé en Utilité Publique. La commune de Weitbruch n'est pas concernée par le tracé.
 - 12 mai : réunion de la commission Jeunesse
 - 18 mai : repas des asperges
 - 19 mai : réunion / SDEA /eau potable – assainissement
 - 29 mai : réunion /SDEA /grand cycle de l'eau

Jean-Marc SUSS

Informe que la commission économique a émis un avis favorable pour deux entreprises et que leurs demandes seront soumises au prochain conseil communautaire.

NB : Tous les procès-verbaux du conseil communautaire sont transmis à tous les conseillers municipaux conformément à la loi

5. Finances communales – approbation du Compte Financier Unique 2025

Madame le maire donne la parole à Madame KREBS Christel, adjointe au maire en charge des Finances qui expose :

La procédure d'adoption du compte financier unique (CFU) se décompose en deux phases.

Le conseil municipal doit d'abord élire un président de séance ad hoc dont la fonction est de présider à la place du maire les débats consacrés à l'examen du CFU et son vote en application de l'article L.2121-14 du CGCT.



Le maire ne doit pas prendre part au vote et doit se retirer de la salle du conseil au moment du vote.

Madame KREBS propose de procéder à l'élection et de le faire à main levée.

M. OTTMANN Yannick est élu président de séance.

Il donne la parole à KREBS Christel qui précise que les comptes ont été examinés dans le détail par la commission des Finances le 2 juin.

Puis elle présente les chiffres du compte financier unique 2025 par chapitres.

Mme KREBS Christel demande s'il y a des questions et comme il n'y en a plus,

Madame le maire quitte la salle.

M. OTTMANN Yannick, président de la séance soumet au vote le compte financier unique 2025.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié, relatif à l'expérimentation du compte financier unique et sa généralisation ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté fixant le cadre du compte financier unique expérimental en vigueur, fondé sur le référentiel M57 ;

Vu la délibération en date du 25 mars 2025, autorisant la mise en place du compte financier unique pour la commune ;

Vu le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025. Il a été remis aux conseillers municipaux. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Il se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, intégrant des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Donne acte de la présentation faite du CFU 2025,

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalisations	Section de fonctionnement	2 186 266,19 €	1 718 710,75 €	467 555,44 €	0 €	467 555,44 €
	Section d'investissement	1 472 959,69 €	620 945,06 €	852 014,63 €	-344 778,12€	507 236,51 €
	Budget total	3 659 225,88 €	2 339 655,81€	1 319 570,07€	-344 778,12€	974 791,95 €
Restes à réaliser	Section de fonctionnement					
	Section d'investissement	0 €	127 446,28 €	127 446,28 €	€	-127 446,28 €
	Budget total	€	€	€	€	€
Budget total (réalisations et restes à réaliser)		3 659 225,88 €	2 467 102,09 €	1 447 016,35€	-344 778,12€	847 345,67 €

Le résultat brut global de clôture 2025 du budget principal est donc de 974 791,95 €.

Le résultat net global de clôture (prenant en compte les restes à réaliser) est donc de 847 345,67 €.

Après avoir entendu en séance le rapport de Madame KREBS Christel,

Madame le maire ayant quitté la séance,

Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des votants

D'approuver le CFU de la commune pour l'exercice 2025 du budget principal

De reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

De donner pouvoir à Madame le maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6. Finances communales - placement de fonds - compte à terme

Madame le maire donne la parole à KREBS Christel, adjointe aux finances qui expose :

Il est possible de demander une dérogation pour placer des recettes de vente d'un bien immobilier notamment pour une durée d'un an renouvelable en attendant un projet d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, et notamment son article 26 3° « Sauf disposition expresse d'une loi de finances, les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont tenus de déposer toutes leurs disponibilités auprès de l'Etat » ;

VU l'article 116 de la loi de finances initiale pour 2004,

VU le décret n°2004-628 du 28 juin 2004,

VU l'article L 531-2 du code monétaire et financier,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1618-2 et R.1618-1;

VU la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2023 autorisant la cession des terrains pour la future urbanisation pour un montant de 1367 250,00 € ;

CONSIDÉRANT que les collectivités territoriales sont soumises à l'obligation de dépôt de leurs fonds disponibles auprès de l'État, qui ne verse pas d'intérêts ; qu'en application des articles L.1618-1 et L.1618-2 du Code général des collectivités territoriales, les collectivités territoriales peuvent déroger à l'obligation de dépôt auprès de l'État pour les fonds qui proviennent notamment de l'aliénation d'un élément du patrimoine dans l'attente de leur utilisation définitive ;

CONSIDÉRANT que la Commune de Weitbruch a vendu le 15 octobre 2024 le bien désigné : terrains au lieu-dit Bannholz d'une superficie de 182,30 ares pour le futur lotissement Sandgrub pour un montant de 1 367 250,00 €, que les fonds de 717 250,00 € ne sont pour l'instant destinés à aucune opération ni aucun financement de construction ;

CONSIDÉRANT que la Commune de Weitbruch a décidé par délibération du 25 juin 2025 de placer les 717 250,00 € sur un compte à terme pour une durée d'un an.

Après délibération,



DECIDE à l'unanimité

1° DE DEROGER à l'obligation de dépôt auprès de l'État des fonds dont la provenance est issue des cas prévus par l'article L.1618-2 du Code général des collectivités territoriales,

2° D'AUTORISER Madame le maire à procéder au renouvellement du placement de ces fonds sur un compte à terme auprès du Trésor public pour un montant maximum de 717 250 € (sept cent dix mille), pour une durée maximale de 12 mois, et à procéder, si le financement des opérations d'investissement le justifie, au retrait anticipé des fonds,

3° D'AUTORISER Madame le maire à signer tout document sa rapportant à l'exécution de la présente délibération.

7. Aménagement Foncier – commission intercommunale d'aménagement foncier – renouvellement des membres

Madame le maire fait connaître au conseil municipal que, par lettre du 21 avril 2026 M. le président de la Collectivité européenne d'Alsace l'a invité à faire procéder par le conseil municipal à l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune, exploitants ou non, appelés à siéger au sein de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) de **GRIES et WEITBRUCH**.

Election des membres propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie plus de 15 jours avant ce jour, et a été inséré dans le journal Dernières Nouvelles d'Alsace.

Se sont portés candidats les propriétaires ci-après :

MM. KREBS Jean-Claude, DEBUS Bruno, GRAD Christian et KOST Emile (pour le poste de titulaire)
OTTMANN Yannick (pour le poste de suppléant)

Qui jouissent de leurs droits civils, ont atteint l'âge de la majorité, sont de nationalité française (sous réserve des conventions internationales) ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Il est alors procédé à l'élection au bulletin secret dans les conditions fixées par l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales (si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé).

Le nombre de votants étant de 23, la majorité requise est de 12 voix.

Pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis.

Election des 2 propriétaires titulaires :

Ont obtenu au premier tour :

M. KREBS Jean-Claude	14 voix
M. DEBUS Bruno	14 voix
M. GRAD Christian	1 voix
M. KOST Emile	17 voix

Pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis.

Election d'un propriétaire suppléant :

Ont obtenu au premier tour :

M. OTTMANN Yannick	11 voix
M. DEBUS Bruno	11 voix
M. GRAD Christian	1 voix

Ont obtenu au second tour :

M. OTTMANN Yannick	12 voix
M. DEBUS Bruno	11 voix
M. GRAD Christian	0 voix

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux au cours des tours successifs :

- **sont élus membres titulaires** (au nombre de 2) :

M. KREBS Jean-Claude 26 rue de la Paix 67500 WEITBRUCH (à égalité des voix, l'élection est acquise au plus âgé)

M. KOST Emile 24, rue des Messieurs 67500 WEITBRUCH

- **est élu membre suppléant** (au nombre de 1) :

M. OTTMANN Yannick, 37 rue des Groseilles 67500 WEITBRUCH

8. Urbanisme – désignation des électeurs pour l'élection des délégués du collège des communes au comité syndical de l'ATIP

Madame le maire expose aux membres du conseil municipal :

La commune de WEITBRUCH est membre de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP).

En application de l'article 6.1 des statuts, l'ATIP est administrée par un Comité Syndical de 39 délégués, composé de trois collèges :

- Le collège des communes : les communes, membres à titre individuel, du Syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants
- Le collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics : les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, membres du syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants
- Le collège départemental : le département du Bas-Rhin désigne 13 délégués le représentant ainsi que 13 délégués suppléants.

L'article 6.2.3 des statuts prévoit que la durée du mandat des délégués siégeant au sein du comité syndical est identique à celle du mandat de délégués siégeant au sein de chaque collège.

A l'issue des élections municipales, les conseillers municipaux, communautaires et autres établissements publics des membres de l'ATIP désignent leurs délégués afin de siéger au sein du Comité syndical. Pour ce faire, chaque entité membre de l'ATIP, désigne au sein de son organe délibérant, un électeur (et un suppléant) qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège correspondant. Pour les communes, à défaut de désignation, le Maire en exercice est électeur et le premier Adjoint suppléant.

Cette désignation se fait par délibération, avant le 31 juillet 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les article L. 5721-1 et suivants

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015

Entendu l'exposé de Madame le Maire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal : à l'unanimité

Désigne Mme GELDREICH Angèle en qualité d'électeur titulaire qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP

Désigne M. OTTMANN Yannick en qualité d'électeur suppléant qui sera appelé à voter, en cas d'empêchement de l'électeur titulaire, pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP

9. Jury d'assise 2027

Madame le maire expose,

En vue de l'établissement pour 2027 de la liste préparatoire des jurys d'assises du département du Bas-Rhin et conformément à l'article 261 du code de procédure pénale, le maire doit procéder publiquement au tirage au sort, à partir de la liste électorale, d'un nombre de nom triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral soit : $3 \times 2 = 6$.

Madame le maire propose que les trois conseillers les plus âgés et les trois plus jeunes présents tirent au sort un numéro sur la liste électorale.

Le conseil municipal approuve et procède au tirage au sort.

Résultats : ont été tirées au sort les personnes suivantes :

1. HAENEL Fabien Joseph
2. HEITZ Frédéric Charles
3. HERTEL Michael
4. HOFF Mélanie Elfriede
5. REINBOLT épouse FUCHS Isabelle Christiane
6. WERLE Jacky Hubert Edouard

10. Rapport annuel 2025 – assainissement

Madame le maire précise que le rapport a été transmis avec la convocation et la note de synthèse

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2025.

11. Rapport annuel 2025 – eau potable

Madame le maire précise que le rapport a été transmis avec la convocation et la note de synthèse

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2025.

12. Rapport annuel 2025 – grand cycle de l'eau

Madame le maire précise que le rapport a été transmis avec la convocation et la note de synthèse

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2025.

13. Questions Diverses – Informations - dates à retenir

Questions diverses : néant

Informations

Madame le maire

Informe les conseillers que le local au 1 rue de Brumath, loué à ce jour aux infirmières va se libérer et fait un appel à candidature pour la location.

Elle précise aussi que les travaux dans la Micro-zone d'activité n'avancent pas beaucoup. Un problème d'infiltration des eaux de pluie a été détecté. La solution retenue est de mettre en réseau les noues et de poser une conduite qui relie la MZA au Bachgraben. Les trois agriculteurs concernés par le passage de la conduite seront contactés par la CCBZ pour demander leur accord et mettre en place une servitude.

PFRIMMER Jean-Marc

« Propose de créer un chemin après la 2^{ème} tranche de la MZA qui descendrait au Bachgraben et de poser la conduite dans le chemin ou de créer un chemin carrossable qui traverse la piste cyclable et cultivé dans l'autre sens, ou créer un deuxième chemin derrière la piste »

OTTMANN Yannick

Précise qu'aujourd'hui il n'est pas certain que la 2^{ème} tranche de la MZA puisse être réalisée.

Mme le maire

Précise qu'en ce qui concerne la piste cyclable, une étude de faisabilité réalisée par la CCBZ est actuellement en cours pour une piste cyclable qui relierait Weitbruch au rond-point de Marienthal. Le point fort de cette option est de permettre de rejoindre non seulement la gare de Marienthal mais aussi divers accès pour rejoindre Haguenau et un accès direct sur la piste cyclable qui va à Gries. Il n'y aurait qu'un propriétaire hormis la commune, la commune de Kurtzenhouse Est également à l'étude la prolongation vers Bischwiller

Cette option sera une alternative ou un complément à la piste cyclable Weitbruch – Gries.

SUSS Jean-Marc

Demande ou en est la réflexion sur le city stade après la réunion avec les riverains.

Madame le maire

Précise qu'effectivement des concertations ont été menées, que la réflexion était encore en cours et que le sujet sera soumis au prochain conseil municipal.

Madame le maire

Informe qu'elle a fait rénover le bureau du maire : la peinture des murs et du plafond a été réalisée en régie et un nouveau revêtement de sol a été posé par une entreprise. Quant au nouveau mobilier : le bureau, le fauteuil, les 2 chaises visiteurs et le luminaire ont été acquis sur ses fonds propres et non pas sur ceux de la commune.

ANTON TOSTAIN Laëtitia

Demande s'il y a eu un recours par la commune suite à l'annonce de la fermeture de classe à l'école maternelle.

Madame le maire

Précise que non, vu les nombreuses années où la décision de fermeture avait été repoussée et vu le faible nombre d'élèves inscrits : 75 élèves. A la rentrée il y aura 3 classes soit 25 élèves /classe.

Dates à retenir :

DIVERS	Séances du conseil municipal en 2026 (prévisions)
Jeudi 18 juin : commission Travaux à 20h en mairie Mercredi 24 juin : comité de pilotage de la Maison de l'Enfance à 16h00 en mairie Mercredi 24 juin : CCAS à 19h00 en mairie Jeudi 25 juin : réunion publique « postélectorale » à 20h00 au Millenium Samedi 27 juin : invitation trimestrielle en mairie à 10h des « Grands Anniversaires »	Jeudi 2 juillet Jeudi 24 septembre Jeudi 5 novembre Vendredi 11 décembre

Madame le maire clôt la séance à 21h59.

Délibérations transmises en Sous-préfecture le 16 juin 2026. Délibérations mises en ligne sur le site internet le 16 juin 2026



Madame le Maire,

Angèle GELDREICH



La secrétaire de séance,

Marie-Thérèse WEISBECKER